

2023



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

# PROJET PEDAGOGIQUE "COFFRE À MALICES"

Montréal-du-gers

 *la Ténarèze*  
centre intercommunal  
d'action sociale



ALAE/ALSH - Rue des Ecoles - 32250 MONTREAL-DU-GERS  
Tél : 05.62.29.58.65 - coffreamalices@cias-tenareze.fr

# SOMMAIRE

## I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

1. La ville
2. L'ALSH
3. Les locaux
4. L'équipe d'animation (rôle de chacun)
5. Le public

## II. LE PROJET EDUCATIF

1. Ses intentions éducatives
2. Les intentions de la Directrice

## III. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

1. Objectifs pédagogiques
2. Objectifs opérationnels
3. Les actions

## IV. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Les horaires et capacité d'accueil
2. Journée type Vacances
3. Journée type mercredis
4. L'accueil de l'enfant en situation de handicap
5. Les activités
6. Le temps libre
7. Les sorties
8. Le repas
9. Le temps calme
10. Le goûter
11. Le bilan
12. Les séjours

## V. LES REGLES DE VIE

## VI. HYGIENE/SECURITE/SANTE

1. Alimentation
2. Soins
3. Sécurité des enfants

## VII. COMMUNICATION/INSCRIPTION/

1. La communication avec les familles
2. Inscriptions et tarifs

## VIII. ANNEXES

# I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

## 1. La ville

La commune de Montréal du Gers est située dans la région Occitanie, au nord du département du Gers, près de la rivière Auzoue, à 15 km de Condom.

Elle compte environ 1200 habitants.

## 2. L'ALSH

Notre centre de Loisirs « Le coffre à malices » est géré par le CIAS de la Ténarèze et est implanté sur la commune de Montréal du Gers.

Notre structure d'accueil est un ALGECO qui se situe dans la cour de l'école élémentaire.

## 3. Les locaux

Notre ALGECO est le même que celui de l'ALAE, il se compose d'un vestiaire ou hall d'entrée, de sanitaires adaptés aux maternelles, d'une salle de sieste, d'un coin cuisine, d'un bureau, d'une grande salle d'activités avec des espaces de jeux de construction, un espace détente pour la lecture, et un espace de créations et dessins.

Nous avons accès aussi à des espaces de l'école primaire : une salle d'activité, une cour avec un préau, des sanitaires ainsi que la cantine scolaire.

## 4. L'équipe d'animation

- Equipe de direction :

Bonato Mélanie, Directrice de la structure, Titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et Sportive (BPJEPS), titulaire d'une unité complémentaire de Direction (UCC DACM)

- Equipe d'animation :

VAGHI Stéphanie : Animatrice ALAE/ALSH ; titulaire du BAFA

DEYRIES Mickael : Animateur ALAE/ALSH ; titulaire du BAFA

NARDI Nathalie : Animatrice ALAE/ALSH ; titulaire du BAFA

## LE ROLE DE CHACUN

La directrice du centre a un rôle fondamental. Elle est la garante du bon fonctionnement du centre, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains.

Elle doit :

- ✓ Être le moteur de l'équipe et être à son écoute, en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs.
- ✓ Être le responsable légal vis à vis du ministère de la jeunesse et des sports.
- ✓ Faire partie de l'équipe d'animation.
- ✓ Suivre par une présence active le temps de vie quotidienne des enfants
- ✓ Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- ✓ Faire des bilans hebdomadaires
- ✓ Former et évaluer son équipe.
- ✓ Veiller au respect des règles de sécurité.
- ✓ Régler les problèmes matériels.
- ✓ Aider les animateurs à la mise en place des activités.
- ✓ Rencontrer les parents.
- ✓ Gérer le matériel pédagogique.
- ✓ Contrôler la pharmacie.

L'animateur assure un rôle de référent auprès des enfants.

L'animateur doit faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité et doit adopter plusieurs attitudes dans le but d'être en cohérence avec le projet pédagogique.

L'animateur doit :

- ✓ Respecter les consignes de sécurité.
- ✓ Être présent physiquement et mentalement.
- ✓ Être enthousiaste et tolérant.
- ✓ Faire preuve de bon sens.
- ✓ Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille.
- ✓ Respecter le matériel et son environnement.
- ✓ Réaliser les activités qu'il va proposer aux enfants dans sa préparation.
- ✓ Communiquer à l'équipe toutes modifications du programme prévu, après accord du Directeur de centre.
- ✓ Participer aux activités qu'il propose : prépare, anime et range.
- ✓ S'adapter à la fatigabilité des enfants, au matériel, au temps, il doit être conscient de ses limites.
- ✓ Être à l'écoute de ceux qui lui sont confiés.

## 5. Le public

Les enfants se connaissent tous pour la plupart. Ils fréquentent souvent le même établissement scolaire, club sportif ou habitent dans le même village ; des enfants extérieurs (vacanciers ou autres) ont aussi accès à notre centre de loisirs.

La plupart des enfants qui côtoient le centre de loisirs sont habitués, ils viennent tous les mercredis après-midi ou pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont accueillis dans une même salle mais répartis en 2 groupes (3-5 ans et 6-11 ans).

Chaque groupe fonctionne sur un rythme de journée différent

.Un effort est fait par l'équipe pédagogique pour proposer des activités permettant de réunir les différents groupes afin de favoriser l'autonomie des enfants.

## La place de l'enfant

- Les enfants âgés de 3 à 5 ans :

A cet âge, ils posent beaucoup de questions, ils sont aussi beaucoup centrés sur eux-mêmes. Ces réactions sont provoquées par le besoin d'affection et de sécurisation. Il faut les écouter et les comprendre, leur apprendre les règles de vie collective, à faire des choix, leur permettre de développer leur sens imaginaire et pratiquer des activités individuelles.

Une journée en accueil de loisirs est une journée faite de moments actifs qui nécessitent de l'attention et donc qui peut être fatigante pour les plus petits.

Les moments forts sont donc nombreux, mais un enfant a besoin plusieurs fois par jour de temps de repos. Il est donc indispensable de ponctuer les journées de nombreux instants calmes (temps de sieste ou temps calme, jeux calmes, jeux de société, contes, dessins) et surtout de bien les organiser. Les animateurs doivent veiller à ne pas presser les enfants.

Ils doivent leur permettre de passer une journée à leur rythme.

- Les enfants âgés de 6 à 11 ans :

Ils affirment leur caractère. Ils sont dynamiques et autonomes. Ils apprennent à s'identifier, à partager, à confronter des idées différentes et à vivre ensemble.

Leur temps d'activités est très important. A cet âge ils ont besoin de se dépenser, de connaissances et de compétition. Les animateurs privilégient les activités arts plastiques et physiques. Ils sont confrontés aux exigences et aux réalités d'une vie en collectivité.

Il faut établir avec eux des règles de vie, leur laisser le choix de leurs activités, leur proposer des jeux collectifs, leur donner des responsabilités.

Avec toute l'équipe d'animation nous veillons à ce que chaque enfant ait une place au sein du groupe. L'enfant doit se sentir en confiance pour passer de bonnes vacances.

Nous sommes à leur écoute. La place de l'enfant est primordiale.

De plus avec la mise en œuvre du projet pédagogique, nous souhaitons que les enfants soient acteurs de leurs loisirs, qu'ils s'investissent le plus possible

## II. LE PROJET EDUCATIF

### 1. Ses intentions éducatives

Les objectifs du projet Educatif Territorial Intercommunal de la Ténarèze :

- Apporter une attention particulière à la « fatigabilité » des enfants et garantir des temps de repos et de temps libre pour tous les enfants en fonction de leur âge. Sur la journée.
- Valoriser le rôle et les compétences de l'ensemble des acteurs intervenants auprès des enfants.
- Garantir une transition entre les différents temps de l'enfant : temps familial, temps périscolaire, temps scolaire, temps extrascolaire
- Valoriser et s'appuyer sur les ressources du territoire (services culturels, associations sportives...).
- Organiser des activités pour les enfants en répondant à leurs besoins et à leurs attentes.
- Communiquer auprès des familles sur les projets pédagogiques des différents temps d'accueil.

Ces objectifs généraux servent de base à l'élaboration du projet pédagogique de la structure d'accueil tout en tenant compte de l'âge du public concerné et de sa capacité d'apprentissage.

### 2. Les intentions de la Directrice

Au travers du projet pédagogique, des objectifs pédagogiques et des moyens sont mis en place par l'équipe d'animation afin de permettre aux enfants de se ressourcer et de passer des vacances agréables.

Dans son élaboration nous tenons compte des étapes de développement de chaque enfant, de leurs rythmes et de leurs différences.

Nous souhaitons donner à chaque enfant accueilli au centre de loisirs les moyens d'être acteurs de ses propres vacances ou temps libres.

Il est important que chacun puisse découvrir de nouvelles activités variées et adaptées à son âge, un rythme différent de celui de l'année scolaire et qu'il puisse engager des relations riches et conviviales avec son entourage.

En tant que personnel de direction, mon rôle consiste à préparer les animateurs à écouter les enfants, leur proposer des activités originales, à dialoguer avec eux, leur assurer la sécurité physique affective et morale, et répondre à leurs besoins spécifiques.

Le projet pédagogique est avant tout un support écrit qui présente notre démarche pédagogique qui va aider l'équipe à mener des animations concertées, cohérentes en direction des enfants.

Ce document présente donc l'ensemble des objectifs et des moyens que nous mettons en œuvre dans le cadre du centre de loisirs. Son élaboration reste le résultat d'une réflexion commune menée par l'équipe d'animation et de direction.

### III. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE D'ANIMATION

#### 1. Objectifs pédagogiques

##### ➤ Favoriser un vivre-ensemble harmonieux et reposant

La vie en collectivité est, pour l'enfant, facteur d'enrichissement. L'enfant construit et intègre les règles nécessaires au «vivre ensemble». Le rôle des adultes est de mettre en place des outils permettant l'intégration et l'épanouissement de chacune et chacun, notamment en prenant en compte les handicaps. Ils veillent également à l'installation de relations de qualité dans le groupe. La vie en collectivité est l'occasion, pour les enfants, d'apprendre à exprimer leurs opinions en étant dans un respect mutuel. Il s'agit aussi de grandir en apprenant à s'entraider, en coopérant dans un même projet, en se confrontant aux autres (par le jeu, par le débat), en négociant, en échangeant, en acceptant la différence.

Les vacances sont un moment privilégiées pour rompre avec le rythme de vie fatigant de la période scolaire. Aussi, nos séjours doivent être un espace et un temps qui permettent à la fois la récupération physique et psychique. L'alternance de temps collectifs et individuels, la diminution du nombre de sollicitations, l'attention portée aux envies de chacun et chacune et la réduction des contraintes de la vie collective sont autant d'éléments qui seront réfléchis afin de permettre d'adopter un rythme de vie profitable pendant leur séjour.

##### ➤ Guider l'enfant vers le développement de l'autonomie

L'Agir au sens large, qu'il s'agisse d'activités accompagnées par l'adulte, de temps sans animateurs ou de vie quotidienne est un support pour gagner en autonomie. Aussi, notre fonctionnement est pensé pour garantir à l'enfant une liberté d'action importante, limitée avant tout par le cadre de la vie collective et non uniquement par les contraintes des adultes. Des temps et des espaces réfléchis par l'équipe sont aménagés pour permettre aux enfants de gagner en autonomie. Les vacances sont également une occasion de prendre le temps de mettre les enfants en situation d'apprentissage adaptée à leur âge et ce, à chaque instant du séjour, avec ou sans adulte.

##### ➤ Permettre à l'enfant de s'approprier une démarche lui permettant de cultiver son imaginaire et sa créativité

Aujourd'hui, l'éducation à l'environnement se traduit le plus souvent au travers de récupération d'objets polluants pour les transformer en objet utile.

##### ➤ Acquérir des connaissances sur la biodiversité et comprendre les principaux enjeux climatiques

Faire découvrir l'importance de la biodiversité dans notre quotidien et les différents aléas climatiques qu'elle peut subir.

Végétaliser un lieu qui est indispensable pour notre bien-être.

## 2. Objectifs opérationnels

### ➤ Pour un vivre-ensemble harmonieux et reposant

- Mettre en place des temps de coopération et d'échanges
- Améliorer la notion de communication et d'entraide
- Définir les règles de vie de l'ALSH
- Organiser des temps de repos et libres au rythme de chacun

### ➤ Pour le développement de l'autonomie

- Mettre en place une routine quotidienne
- Aider les enfants à la prise de décision
- Guider l'enfant vers l'ouverture du monde et l'apprentissage

### ➤ Permettre à l'enfant de s'approprier une démarche lui permettant de cultiver son imaginaire et sa créativité

- Récupérer des matériaux réutilisables
- customiser et redonner vie à divers supports
- sensibiliser les enfants au recyclage d'objets polluant en les revalorisant

### ➤ Acquérir des connaissances sur la biodiversité et comprendre les principaux enjeux climatiques

- Présenter un panel de différents végétaux en fonction des saisons
- Aménager l'espace dédié et l'entretenir au fil des saisons
- Sensibiliser les enfants sur le risque climatique

### 3. Les actions

#### ➤ Pour un vivre-ensemble harmonieux et reposant

- Mettre en place des temps de coopération et d'échanges
- Améliorer la notion de communication et entraide

Avec l'aide de jeux nous apprendrons aux enfants à développer un esprit d'équipe et de coopération.

Les enfants peuvent être acteurs de leurs propres règles dans un jeu.

Afin de développer la coopération, nous proposerons des jeux où il n'y aura pas un seul gagnant.

Leur but sera de gagner en équipe.

Nous recherchons l'équité plutôt que l'égalité.

- Définir les règles de vie de l'ALSH

Avant chaque vacance scolaire le lieu d'accueil est réaménagé soit par les animateurs soit par les enfants (avec l'aide des animateurs).

Cela permet aux enfants de s'approprier le lieu, développer leur autonomie et la prise de décision collective.

Lors des vacances de Toussaint, les enfants ainsi que les animateurs travaillent sur les règles de vie.

Chaque enfant peut proposer une règle en expliquant l'importance de celle-ci.

De ce fait ils s'engagent à les respecter et les acceptent plus facilement.

- Organiser des temps de repos et libres au rythme de chacun

La notion de vacance reste importante, nous proposons aux enfants de choisir leur propre temps calme.

Ils ont accès à une bibliothèque, où les enfants peuvent se repérer facilement grâce à un code couleur pour chaque tranche d'âge.

Du petit matériel (ciseaux, gomme, crayons ....) et des jeux de sociétés sont en libre-service afin de favoriser ce temps-là.

#### ➤ Pour le développement de l'autonomie

- Mettre en place une routine quotidienne

Tous les matins les enfants ont le même rituel, ils posent leurs affaires aux vestiaires et prennent connaissance du programme de la journée.

Les enfants se lavent les mains et rejoignent la salle d'activités.

- Aider les enfants à la prise de décision

Une fois par semaine, un point est fait sur les activités effectuées, chaque enfant peut exprimer son ressenti si il le souhaite. Pour cela nous utilisons la technique du bâton de la parole.

- Guider l'enfant vers l'ouverture du monde et l'apprentissage

Les 3-5 ans participent à une œuvre artistique (fresque géante) suivant le programme et la saison.

Des activités individuelles sont aussi mises à l'honneur.

➤ Pour permettre à l'enfant de s'approprier une démarche lui permettant de cultiver son imaginaire et sa créativité

- Récupérer des matériaux réutilisables
- sensibiliser les enfants au recyclage d'objets polluant en les revalorisant
- customiser et redonner vie à divers supports

Chaque enfant amène de vieux objets, et c'est ensemble que nous réfléchissons à ce qu'ils deviennent. Des ateliers de nettoyage et peintures sont mis en place afin d'embellir les objets. Une fois les objets personnalisés, ils connaîtront une nouvelle vie dans leur futur environnement.

➤ Acquérir des connaissances sur la biodiversité et comprendre les principaux enjeux climatiques

- Présenter un panel de différents végétaux en fonction des saisons
- Aménager l'espace dédié et l'entretenir au fil des saisons  
Le choix des plantations a été pensé de manière à ce qu'elles puissent supporter les 4 saisons. De ce fait les enfants planteront une fois par an et feront un entretien tout au long de l'année. En revanche il y'aura un espace dédié aux plantations de saisons, chaque jardinière représentera sa saison afin que les enfants comprennent le cycle des plantes.
- Sensibiliser les enfants au le risque climatique  
Afin de sensibiliser les enfants aux risques climatiques, des expériences seront proposées comme par exemple mettre une plante avec beaucoup d'eau, une plante au soleil sans eau ... Cela permettra aux enfants de constater les dégâts causé dû à un dérèglement climatique.

## IV. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

### 1. Les horaires et capacité d'accueil

L'ALSH fonctionne toutes les vacances scolaires sauf 15 jours en Décembre et 15 jours en Août. Le centre est ouvert de 7h45 à 18h30, les enfants sont accueillis en journée ou en demi-journée avec ou sans repas. Les temps d'accueil des familles sont de 7h45 à 9h30 et l'après-midi de 13h30 à 14h.

Le coffre à malices à une capacité d'accueil qui est calculé en fonction des locaux ainsi que de la période de vacances :

<u>Période de vacances</u>	<u>Capacité max</u>
Automne	18 enfants
Hiver	16 enfants
Printemps	18 enfants
Eté	21 enfants/Juillet 12 enfants/Août

### 2. Journée type vacances

horaires	3-5 ans	6-11 ans
7h45-9h30	Arrivée échelonnée des enfants	
9h30-9h45	Rassemblement des enfants par groupe puis présentation de la journée aux enfants	
10h-11h45	Temps d'activités libre ou proposées	
11h45-12h	Rassemblement des enfants + passage aux toilettes et lavage de mains	
12h-13h30	Repas	
13h30-14h	Préparation à la sieste	Temps calme
14h-16h	Sieste	Temps d'activités
16h15	Goûter tous ensembles	
16h45-17h30	Activité ou jeux libres	Jeux libres
17h30-18h30	Départ échelonné de tous les enfants	

### 3. Journée type mercredis

horaires	3-5 ans	6-11 ans
13h30-14h	Départ et arrivée des enfants inscrits à la demi-journée	
	Préparation à la sieste	Temps calme
14h-16h	Sieste	Temps d'activités (grand jeu, sportif ...)
16h15	Goûter tous ensembles	
16h45-17h30	Jeux libres de plein air ou intérieur par temps de pluie	Activité libre, manuelle ou jeux de société
17h30-18h30	Départ échelonné de tous les enfants	

### 4. L'accueil de l'enfant en situation de handicap

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis sur la structure.

Une photocopie des PAI est incluse dans le classeur de direction et l'équipe est systématiquement au courant des aménagements à effectuer. La directrice participe à certaines équipes éducatives pour le suivi de certains enfants.

Cet accueil demande une totale cohésion avec les partenaires extérieures : familles, intervenants extérieurs, restauration. Cette cohésion s'applique également au sein de l'équipe qui doit veiller à communiquer.

### 5. Les activités

Il ne s'agit pas pour nous de faire de l'activité pour l'activité, mais de répondre aux besoins, aux choix des enfants. En aucun cas les activités ne peuvent être une obligation. Elles permettent à l'enfant d'être en accord avec lui-même, de prendre conscience de ses possibilités, de s'épanouir, de découvrir de nouvelles potentialités, de s'ouvrir aux autres.

Les enfants sont impliqués dans l'organisation de certaines activités comme la création d'un grand jeu, par exemple. Afin que petit à petit ils deviennent acteurs de leurs loisirs.

Pendant ce temps d'activité les enfants s'expriment, s'organisent, participent, découvrent, se divertissent, choisissent, prennent du plaisir, coopèrent avec les autres. Les enfants doivent respecter les règles posées par l'animateur.

Les activités sportives sont proposées dans le but de développer le jeu collectif, la motricité et la coopération. Les enfants peuvent créer leurs propres règles en groupe et s'impliquent dans ce déroulement (comme par exemple l'arbitrage).

### 6. Le temps libre

Il s'agit d'un temps pour que les enfants jouent librement. L'enfant est l'initiateur de son jeu. Ce n'est pas un temps libre pour l'animateur qui sera présent et veille à la sécurité des enfants. Il n'est pas organisateur du jeu, mais peut jouer avec les enfants s'ils le souhaitent.

## 7. Les sorties

L'équipe d'animation met un point d'honneur à proposer au minimum 1 sortie par semaine.

L'été, nous privilégions deux sorties par semaine dont 1 sortie piscine.

Avant chaque sortie, il est demandé aux parents un trousseau nécessaire à celle-ci.

## 8. Le repas

Ils se déroulent à la cantine scolaire, au premier étage.

- Le mercredi : les enfants mangent à 12h30. Ils sont servis à table et surveillés par les animateurs.

- les vacances : les enfants mangent à 12h.

Le repas est un moment d'échange entre l'adulte, l'enfant et le groupe. Il est nécessaire qu'il se déroule dans le calme. Les plus grands peuvent aider à l'installation des tables afin de développer l'autonomie et le partage. Les plus jeunes distribuent le pain, l'eau (sauf en période protocole COVID). Les enfants participent également au débarrassage, afin qu'ils participent à la vie quotidienne.

## 9. Le temps calme et la sieste

Ce temps dit « informel » permet aux enfants de se retrouver tous ensemble. Pour cela plusieurs espaces sont proposés (coin lecture, jeux de société)

L'enfant choisit son espace, se repose, joue, se détend, prend du temps pour lui. Il s'organise librement. L'animateur est garant du cadre en matière de sécurité, de respect de l'autre et gestion des différends entre enfants.

Un rituel est mis en place pour le temps de sieste des petits. Les enfants se réveillent quand ils le souhaitent et quittent la salle de sieste en échelonnée.

## 10. Le goûter

Il est fourni par l'accueil de loisirs, et est préparé par les animateurs.

Tous les enfants goûtent ensemble.

En extérieur, les enfants définissent un lieu, se retrouvent, échangent, se détendent.

## 11. Le bilan

Chaque fin de semaine de vacances, le groupe d'enfants se rassemble afin de faire un bilan sur le déroulement de la semaine.

L'équipe d'animation se réunit avant et après chaque vacances scolaires afin de faire un bilan.

## 12. Les séjours

Chaque été, le C.I.A.S de la Ténarèze organise un séjour de 4 jours/3 nuits pour les enfants du centre de Montréal du Gers et de Valence sur Baise.

14 enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent participer et sont accompagnés de 2 animateurs (1 Valence + 1 Montréal) et un(e) directeur(trice).

## V. LES REGLES DE VIE

Les règles de vie sont élaborées avec les enfants en début d'année pour les mercredis et les vacances. Les enfants ainsi que l'équipe pédagogique doivent y adhérer. Sachant que certaines règles sont non négociables : aucune violence physique ou verbale n'est tolérée.

## VI. HYGIENE/SECURITE/SANTE

### 1. Alimentation

Chaque début de semaine, le menu est affiché sur le tableau extérieur réservé au centre de loisirs afin que les parents et les enfants puissent le consulter librement.

Les repas sont élaborés et réalisés par le cuisinier de la maison de retraite de Montréal du Gers, servi en liaison chaude.

Les repas sont des temps calmes, les enfants mangent à leur rythme.

L'équipe d'animation encourage les enfants à goûter à chaque plat.

Lorsque des enfants présentent des allergies alimentaires (PAI), le repas est fourni par les parents.

### 2. Soins

A chaque nouvelle inscription les parents remplissent une fiche sanitaire où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. La liste des allergies sont affichées dans le bureau de la Directrice ainsi que dans la cuisine du réfectoire.

Les enfants atteints d'allergies alimentaires ou autres, doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé) : nous rencontrons les parents individuellement afin de désigner un adulte référent. Celui-ci aura en charge les repas apportés par les parents, mais aussi la trousse de médicaments et le protocole à suivre en cas de réactions allergiques.

L'ALSH possède une trousse à pharmacie pour les sorties. En fin de mois, les trousses sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve.

Nous disposons également d'une pharmacie dans le bureau de la Directrice. Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie.

Pour les « petits accidents » (pipi, trous, taches...) nous demandons à chaque parent en début d'année scolaire de fournir le nécessaire de change.

### 3. Sécurité des enfants

La sécurité est primordiale lorsque l'on travaille avec des enfants. Toute l'équipe doit redoubler de vigilance pour la surveillance des enfants.

La directrice veille à ce que la sécurité soit assurée sinon elle intervient immédiatement auprès des animateurs.

## VII. COMMUNICATION/INSCRIPTION/CHARTRE

### 1. La communication avec les familles

Chaque matin commence par un temps d'accueil pour discuter avec les familles.

Un tableau d'affichage est présent à l'extérieur pour y diffuser les informations importantes concernant la vie de l'accueil de loisirs.

Des échanges sont également possible par téléphone ou mail.

### 2. Les inscriptions et tarifs

En début d'année scolaire chaque famille reçoit un dossier d'inscription (règlement intérieur, le projet pédagogique, fiche de renseignement)

L'enfant est inscrit seulement si le dossier est rendu complet.

La diffusion des programmes et des informations se fait par affichage au centre, mais aussi par distribution directe aux enfants et ou par mail.

Les parents doivent ramener ou envoyer par mail, la fiche d'inscription fournie avec les programmes en indiquant les jours de présences de leurs enfants.

L'accueil est facturé à la journée ou demi-journée avec ou sans repas, en fonction du coefficient CAF des familles. Il est donc nécessaire de donner son numéro d'allocataire CAF afin de bénéficier d'un tarif ajusté à ses revenus, (en l'absence de ce numéro, le tarif au plus fort est appliqué).

Tableau des barèmes :

	½ journée avec repas	1/2 journée sans repas	journée
QF0/349	2.50	1,75	3,50
QF350/449	3.25	2,25	4,50
QF450/549	4.00	2,75	5,50
QF550/649	4.75	3,25	6,50
QF650/749	5.50	3,75	7,50
QF750/899	6.25	4,25	8,50
QF900/949	7.00	4,75	9,50
QF950 et +	7.75	5,25	10,50

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La Branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'histoire, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et des conflits, engagés par le présent charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au moment des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 2 décembre 1905 de la Séparation des Églises et de l'État, la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, sont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la cohésion entre les citoyens. Elle participe au genre d'association qui fonde avec la Sécurité sociale et a signé, avec le préambule de 1946, notre constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « l'a-t-on est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Il s'agit de préciser qu'elle n'est pas un cadre rigide qui exclut les croyances et les pratiques des religions, les mœurs, les usages et les pratiques, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la Branche Famille et ses partenaires s'engagent à utiliser des moyens nouveaux à mettre en œuvre pour respecter et promouvoir de la laïcité. Cela se fait avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelle que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Dépensé en tant que tel, la Sécurité sociale incarne avec ses valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La Branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en intervenant auprès des producteurs de services, en vue de promouvoir une laïcité sans complaisance et sans assimilation. Faisant leur part, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la Branche Famille.

**ARTICLE 1**  
**LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE**  
La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir une relation ouverte et constructive et de favoriser des relations de confiance entre et au sein des générations.

**ARTICLE 2**  
**LA LAÏCITÉ FAIT NÉCESSAIREMENT PARTIE DE LA VIE DE LA SOCIÉTÉ**  
La laïcité est la base de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect de l'autonomie des individus et de la diversité des cultures. Elle est une valeur fondamentale.

**ARTICLE 3**  
**LA LAÏCITÉ EST GARANTIE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE**  
La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

**ARTICLE 4**  
**LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ**  
La laïcité contribue à la dignité des personnes.

La laïcité est la base de la dignité des personnes. Elle garantit le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Elle garantit l'égalité de tous et de tous les individus. Elle garantit le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Elle garantit l'égalité de tous et de tous les individus.

**ARTICLE 5**  
**LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET LE DROIT DE CHOIX**  
La laïcité a pour principe le libre arbitre et le droit de choix. Elle garantit le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Elle garantit l'égalité de tous et de tous les individus.

**ARTICLE 6**  
**LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'ÉQUILIBRE**  
La Branche Famille respecte l'équilibre entre les différents acteurs de la laïcité. Elle garantit le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Elle garantit l'égalité de tous et de tous les individus.

**ARTICLE 7**  
**LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ**  
Les partenaires de la Branche Famille sont acteurs de la laïcité. Ils garantissent le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Ils garantissent l'égalité de tous et de tous les individus.

de conscience, tout préjudice est évité et ce restriction au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles et elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché.

**ARTICLE 8**  
**AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENDUE**  
Il s'agit d'agir pour que la laïcité soit bien attendue et bien comprise par les citoyens. Elle garantit le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Elle garantit l'égalité de tous et de tous les individus.

**ARTICLE 9**  
**AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE**  
La compréhension et l'acceptation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de la laïcité. Elle garantit le respect de la dignité de tous et de tous les individus. Elle garantit l'égalité de tous et de tous les individus.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

